

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **IDELUX Environnement**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Drève de l'Arc-en-Ciel

N° : 98

Boîte :

Code postal : 6700

Commune : Arlon

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Arlon

Adresse Internet : www.idelux.be

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0729.610.739

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

01-07-2019

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en  approuvés par l'assemblée générale du

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

au

l'exercice précédent des comptes annuels du

au

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-app 6.1, C-app 6.2.1, C-app 6.2.2, C-app 6.2.3, C-app 6.2.4, C-app 6.2.5, C-app 6.3.4, C-app 6.3.5, C-app 6.4.2, C-app 6.5.2, C-app 6.7.2, C-app 6.8, C-app 6.17, C-app 6.18.1, C-app 6.18.2, C-app 9, C-app 12, C-app 13, C-app 14

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**BLAISE André**

Rue Blanche-Eau 12  
6950 Nassogne  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

**LAMESCH Anne**

Rue d'Udange 38  
6700 Arlon  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

**MATHELIN Catherine**

Grand Rue 4c  
6887 Saint-Médard  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

**BRUHL Claude**

Les Battants Champs 8a  
4960 Malmedy  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

**LEGRAND Claude**

Rue de la Coulée 22  
4980 Trois-Ponts  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

**GUEBELS Daniel**

Rue de Rachecourt 5  
6750 Musson  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

**STOFFELS Daniel**

Rue des Rêtons 26  
4950 Waimes  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

**GONDON Georges**

Rue du Sart Macré 14  
6740 Etalle  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

**MICHEL Isabelle**

Rue de Virton 69  
6730 Bellefontaine (Lux.)  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Président du Conseil d'Administration

**DEWEZ Jean-François**

Rue des Ecoles 94

6990 Hotton

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

**BROCART Jean-Louis**

Aux Roths 7

6870 Hatrival

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

**MEYER Jean-Marie**

Rue de la Fontaine 277

6717 Attert

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

**CRUCIFIX Laurence**

Rue Fosse Moray 25

6800 Saint-Pierre

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

**FRANCOIS Pascal**

Rue des Roses 21

6769 Meix-devant-Virton

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

**NOTET Patrick**

Rue du Moulin 25

6640 Vaux-sur-Sûre

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

**FRANCOIS Roger**

Avenue des Charmes 9

6880 Bertrix

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

**BODEUX Serge**

Rue des Ecoles 16

6724 Houdemont

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

**WIESEMES Stephan**

Malmedyer Weg 23

4770 Amblève

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

**HEYDEN Stéphanie**

Regné 66

6690 Vielsalm

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Vice-président du Conseil d'Administration

**LEONARD Véronique**

Rettigny 29B

6670 Gouvy

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

**SAINTENOY, COMHAIRE & C° SPRL (193)**

0450271327

Rue Julien d'Andrimont 33 62

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2022-06-22

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

DEMONCEAU David (A 2204)

Réviseur d'entreprise

Rue Julien d'Andrimont 33 62

4000 Liège

BELGIQUE

**TKS AUDIT SPRL (959)**

0682872872

Lascheterweg 30

4700 Eupen

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2022-06-22

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

OSSENA Sarah (A 2573)

Réviseur d'entreprise

Lascheterweg 30

4700 Eupen

BELGIQUE

VERJANS Sébastien (A 2329)

Réviseur d'entreprise

Lascheterweg 30

4700 Eupen

BELGIQUE

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>23.074.074</u></b>	<b><u>21.781.279</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	<b>22.587.870</b>	<b>21.771.663</b>
Terrains et constructions		22	10.740.669	10.682.069
Installations, machines et outillage		23	7.029.862	7.641.128
Mobilier et matériel roulant		24	3.151.178	1.968.837
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	1.666.162	1.479.629
<b>Immobilisations financières</b>	6.4/6.5.1	28	<b>486.204</b>	<b>1.009.615</b>
Entreprises liées	6.15	280/1	25	
Participations		280	25	
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	486.179	1.009.615
Actions et parts		284	475.304	998.740
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	10.875	10.875

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>44.605.963</b>	<b>43.461.179</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29	<b>2.136.076</b>	<b>2.070.543</b>
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	2.136.076	2.070.543
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	<b>1.592.184</b>	<b>955.834</b>
Stocks		30/36	1.592.184	955.834
Approvisionnements		30/31	623.490	533.273
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	968.695	422.561
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>34.610.119</b>	<b>34.232.615</b>
Créances commerciales		40	8.209.248	7.119.762
Autres créances		41	26.400.872	27.112.853
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1/6.6	50/53	<b>36</b>	<b>999.655</b>
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	36	999.655
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>4.816.616</b>	<b>3.753.677</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	<b>1.450.932</b>	<b>1.448.856</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>67.680.037</b>	<b>66.242.458</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Apport</b>	6.7.1	10/15	<b><u>14.418.332</u></b>	<b><u>15.914.228</u></b>
Disponible		10/11	<b>959.625</b>	<b>959.600</b>
Indisponible		110		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		111	959.625	959.600
<b>Réserves</b>		12		
Réserves indisponibles		13	<b>2.637.031</b>	<b>2.637.031</b>
Réserves statutairement indisponibles		130/1	182.396	182.396
Acquisitions d'actions propres		1311	182.396	182.396
Soutien financier		1312		
Autres		1313		
Réserves immunisées		1319		
Réserves disponibles		132		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	133	2.454.635	2.454.635
<b>Subsides en capital</b>		14	<b>8.379.091</b>	<b>9.449.625</b>
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>		15	<b>2.442.585</b>	<b>2.867.972</b>
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		19		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		16	<b><u>16.198.271</u></b>	<b><u>13.093.644</u></b>
Pensions et obligations similaires		160/5	<b>16.198.271</b>	<b>13.093.644</b>
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Obligations environnementales		162	16.198.271	13.093.644
Autres risques et charges		163		
<b>Impôts différés</b>	6.8	164/5		
		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b>37.063.434</b>	<b>37.234.586</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17	<b>20.104.089</b>	<b>20.796.486</b>
Dettes financières		170/4	19.264.023	19.831.829
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	19.264.023	19.831.829
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	840.066	964.657
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	<b>14.964.357</b>	<b>14.266.664</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	3.604.154	3.329.901
Dettes financières		43		690.134
Etablissements de crédit		430/8		690.134
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	9.252.468	7.588.431
Fournisseurs		440/4	9.252.468	7.588.431
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	249.167	307.399
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	1.851.291	1.922.419
Impôts		450/3	122.922	279.952
Rémunérations et charges sociales		454/9	1.728.369	1.642.467
Autres dettes		47/48	7.277	428.381
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3	<b>1.994.987</b>	<b>2.171.436</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>67.680.037</b>	<b>66.242.458</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	<b>53.474.541</b>	<b>50.057.306</b>
Chiffre d'affaires	6.10	70	49.273.686	45.896.165
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	4.182.880	3.738.252
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	17.975	422.889
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	<b>57.240.235</b>	<b>51.091.948</b>
Approvisionnements et marchandises		60	1.443.130	21.255.058
Achats		600/8	2.079.481	21.334.627
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	-636.350	-79.569
Services et biens divers		61	35.080.713	12.371.706
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	13.459.338	12.715.263
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	3.277.515	3.569.559
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4	-261	-2.900
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	3.104.627	263.352
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	874.777	765.101
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	395	154.809
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)	9901	<b>-3.765.694</b>	<b>-1.034.642</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>3.397.265</b>	<b>803.764</b>
Produits financiers récurrents		75	533.333	793.635
Produits des immobilisations financières		750		82.596
Produits des actifs circulants		751	107.947	
Autres produits financiers	6.11	752/9	425.387	711.039
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	2.863.932	10.129
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>686.441</b>	<b>644.181</b>
Charges financières récurrentes	6.11	65	668.069	644.181
Charges des dettes		650	616.765	599.231
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	51.304	44.950
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	18.372	
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	<b>-1.054.870</b>	<b>-875.059</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	6.13 67/77	<b>15.664</b>	<b>18.680</b>
Impôts		670/3	15.664	18.680
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<b>-1.070.533</b>	<b>-893.739</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	<b>-1.070.533</b>	<b>-893.739</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>8.379.091</b>	<b>9.449.625</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-1.070.533	-893.739
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	9.449.625	10.343.364
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) (14)	<b>8.379.091</b>	<b>9.449.625</b>
<b>Intervention des associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

## ANNEXE

### ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191P	XXXXXXXXXX	27.913.446
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	1.075.264	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181	408.637	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191	29.397.347	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>			
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251P	XXXXXXXXXX	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8271	1.425.301	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321	18.656.678	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22)	<b>10.740.669</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>15.395.947</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	719.516	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182	139.732	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192	<b>16.255.196</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>			
	8252P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
	8322P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>7.754.819</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8272	1.470.515	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322	<b>9.225.334</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(23)	<b>7.029.862</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193P	XXXXXXXXXX	4.049.856
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	1.564.040	
Cessions et désaffectations	8173	513.308	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193	5.100.588	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323P	XXXXXXXXXX	2.081.019
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	381.699	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	513.308	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323	1.949.410	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(24)	3.151.178	

**IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	1.479.629
8166	734.902	
8176		
(+)/(-) 8186	-548.369	
8196	1.666.162	
8256P	XXXXXXXXXX	
8216		
8226		
8236		
(+)/(-) 8246		
8256		
8326P	XXXXXXXXXX	
8276		
8286		
8296		
8306		
(+)/(-) 8316		
8326		
(27)	1.666.162	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

## ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

## Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

## Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

## Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

## Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

## Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8391P	XXXXXXXXXX	
8361	25	
8371		
(+)/(-) 8381		
8391	25	
8451P	XXXXXXXXXX	
8411		
8421		
8431		
(+)/(-) 8441		
8451		
8521P	XXXXXXXXXX	
8471		
8481		
8491		
8501		
(+)/(-) 8511		
8521		
8551P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8541		
8551		
(280)	25	
281P	XXXXXXXXXX	
8581		
8591		
8601		
8611		
(+)/(-) 8621		
(+)/(-) 8631		
(281)		
8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>1.013.818</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8363	4	
Cessions et retraits	8373	505.068	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393	<b>508.754</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>15.078</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8473	18.372	
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523	<b>33.450</b>	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8543		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(284)	<b><u>475.304</u></b>	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b><u>10.875</u></b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(285/8)	<b><u>10.875</u></b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8653		

## INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

### PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) ou (-) (en unités)
<b>COPIDEC</b> 0541505963 Société privée à responsabilité limitée Rue de Lache 4 5150 Floreffe BELGIQUE	Parts sociales d'une valeur de 100 €	50	14,2		2020-12-31	EUR	35.625	-543
<b>SITELUX</b> 0863694532 Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale Parc Industriel 1 6870 Saint-Hubert BELGIQUE	Parts sociales d'une VN de 250 €	335	17,08		2020-12-31	EUR	294.443	-107.545

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

**AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE**

**Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

**Titres à revenu fixe**

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

**Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit**

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
  - d'un mois au plus
  - de plus d'un mois à un an au plus
  - de plus d'un an

**Autres placements de trésorerie non repris ci-avant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689	<b>36</b>	<b>999.655</b>

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

- Charges à reporter
- Produits acquis

Exercice
1.683
1.449.249

**ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**

**ETAT DE L'APPORT**

**Apport**

- Disponible au terme de l'exercice
- Disponible au terme de l'exercice
- Indisponible au terme de l'exercice
- Indisponible au terme de l'exercice

**Capitaux propres apportés par les actionnaires**

- En espèces
  - dont montant non libéré
- En nature
  - dont montant non libéré

- Modifications au cours de l'exercice
  - Parts A - Souscription IDX EAU

- Actions nominatives
- Actions dématérialisées

**Actions propres**

- Détenues par la société elle-même
  - Nombre d'actions correspondantes
- Détenues par ses filiales
  - Nombre d'actions correspondantes

**Engagement d'émission d'actions**

- Suite à l'exercice de droits de conversion
  - Montant des emprunts convertibles en cours
  - Montant de l'apport
  - Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
- Suite à l'exercice de droits de souscription
  - Nombre de droits de souscription en circulation
  - Montant de l'apport
  - Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P (110)	XXXXXXXXXX	
111P (111)	XXXXXXXXXX 959.625	959.600
8790 87901 8791 87911		

Codes	Montants	Nombre d'actions
	25	
8702 8703	XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX	38.385

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740 8741 8742	
8745 8746 8747	

**Parts**

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

Exercice

**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**

**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

**Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	3.477.563
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	3.477.563
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	126.591

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	(42)	<b>3.604.154</b>
--	------	------------------

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières	8802	11.482.981
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	11.482.981
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

	8912	<b>11.482.981</b>
--	------	-------------------

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières	8803	7.781.042
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	7.781.042
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	840.066

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

	8913	<b>8.621.108</b>
--	------	------------------

**DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)****Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Dettes salariales et sociales
Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges****Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Dettes fiscales, salariales et sociales
Impôts
Rémunérations et charges sociales
Autres dettes

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Codes	Exercice
9072	
9073	89.294
450	33.628
9076	
9077	1.728.369

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)**

Dettes fiscales échues
Dettes fiscales non échues
Dettes fiscales estimées

**Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)**

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
Autres dettes salariales et sociales

Exercice
1.906.101
88.886

**COMPTES DE RÉGULARISATION****Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Charges à imputer
Produits à reporter

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION****PRODUITS D'EXPLOITATION****CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

**Autres produits d'exploitation**

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

**CHARGES D'EXPLOITATION**

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740	3.022.425	737.452
9086	268	261
9087	257,8	255,9
9088	392.041	367.639
620	9.438.309	8.825.845
621	1.528.414	1.403.804
622	1.629.624	1.798.830
623	862.991	686.784
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		2.359
Reprises	9113	261	5.260
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions	9115	3.156.966	296.508
Utilisations et reprises	9116	52.339	33.156
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	668.363	4.271
Autres	641/8	206.414	760.830
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société</b>			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	11,2	8,4
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	22.126	16.588
Frais pour la société	617	417.231	284.530

## RÉSULTATS FINANCIERS

### PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

#### Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

### CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

#### Amortissement des frais d'émission d'emprunts

#### Intérêts portés à l'actif

#### Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

#### Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

#### Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

#### Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

#### Autres

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	425.387	607.211
9126		
754		
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>	76	<b><u>2.881.907</u></b>	<b><u>433.018</u></b>
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	(76A)	<b>17.975</b>	<b>422.889</b>
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	17.975	3.430
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		419.460
<b>Produits financiers non récurrents</b>	(76B)	<b>2.863.932</b>	<b>10.129</b>
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		10.129
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	2.863.932	
Autres produits financiers non récurrents	769		
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>	66	<b><u>18.767</u></b>	<b><u>154.809</u></b>
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	(66A)	<b>395</b>	<b>154.809</b>
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	395	154.809
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	(66B)	<b>18.372</b>	
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	18.372	
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

Codes	Exercice
9134	<b>15.664</b>
9135	715
9136	
9137	14.948
9138	
9139	
9140	

**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**

Exercice

**Sources de latences fiscales**

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	4.136.575	3.565.959
9146	2.496.664	3.168.116
9147	1.822.531	1.641.259
9148		

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN****GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

**GARANTIES RÉELLES****Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

## Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

## Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

## Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

## Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

## Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	



**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

Exercice

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Exercice

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

Exercice

**A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société**

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

Exercice

Garantie bancaire BELFIUS - SPW/DGO3 - CET de classe 3 de Bertrix	1.393.233
Garantie bancaire BNP - SPW/DGARNE - Transferts transfrontalier de déchets n°BE0003001958 (2020)	12.528
Garantie bancaire BNP - DGO3/Agriculture, ... - Stockage amiante Bertrix	7.500
Garantie bancaire BNP - Ministère de la RW/owd - Centre de recyclage de matières métalliques de Saint-Vith	250.000
Garantie bancaire BNP - Ministère de la RW/owd - Séchoir à boues de Tenneville	20.000
Garantie bancaire BNP - Ministère de la RW - Transferts transfrontalier de déchets n°BE0003001959 (2021)	12.528
Garantie bancaire ING - SPW/DGO3 - RECYLUX Habay	1.004.400
Garantie bancaire ING - SPW/DGO3 - CET de Tenneville	6.182.000
Garantie bancaire ING - SPW/DGO3 - Installation de traitement des déchets organiques par biométhanisation de Tenneville	145.000
Garantie bancaire ING - SPW/DGO3 - Centre de regroupement et de prétraitement des déchets inertes de la construction de Tenneville	509.000
Garantie bancaire ING - SPW/DGO3 - Installation de valorisation de déchets de Tenneville	105.000
Garantie bancaire ING - SPW/DGO3 - Centre regroupement et de transfert de déchets de Bertrix	78.000
Garantie bancaire ING - SPW/DGO3 - CET de Habay	5.183.789
Garantie bancaire BNP - SPW/DGARNE - Transferts transfrontalier de déchets n°BE0003001957 (2019)	12.528

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**
**ENTREPRISES LIÉES**
**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Placements de trésorerie**

Actions

Créances

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs**
**Résultats financiers**

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

**Cessions d'actifs immobilisés**

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	<b>25</b>	
(280)	25	
9271		
9281		
9291	<b>25.135.108</b>	<b>26.080.208</b>
9301		
9311	25.135.108	26.080.208
9321		
9331		
9341		
9351	<b>1.454.817</b>	<b>482.405</b>
9361		
9371	1.454.817	482.405
9381		
9391		
9401		
9421		
9431	107.895	
9441		
9461	1.633	
9471		
9481		
9491		

**ENTREPRISES ASSOCIÉES****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs****AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC****LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur****Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	25.094
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)****Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	8.970
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

**RÈGLES D'ÉVALUATION**

## PRINCIPES GENERAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'AR du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations et spécialement les articles 3:6 à 3:12.

## Article 3:6

§ 1er. L'organe d'administration de la société, de l'ASBL, de l'ASBL ou de la fondation détermine les règles applicables à l'évaluation de l'inventaire visé à l'article III.89, § 1er, du Code de droit économique. Ces règles sont déterminées, dans le respect des dispositions du présent titre, du titre 2 et du titre 3, en tenant toutefois compte des caractéristiques propres à la société, l'ASBL, l'ASBL ou la fondation.

Ces règles sont actées dans le livre prévu à l'article III.89, § 1er, du Code de droit économique. Elles sont résumées dans l'annexe ; ce résumé doit, conformément à l'article 3:1, alinéa 1er, être suffisamment précis pour permettre d'apprécier les méthodes d'évaluation adoptées.

Sans préjudice du paragraphe 2, ces règles sont établies et les évaluations sont opérées dans une perspective de continuité des activités de la société, de l'ASBL, de l'ASBL ou de la fondation.

§ 2. Les dispositions du présent titre, du titre 2 et du titre 3 sont applicables aux sociétés, ASBL, ASBL et fondations en liquidation.

Dans les cas où, en exécution ou non d'une décision de mise en liquidation, la société, l'ASBL, l'ASBL ou la fondation renonce à poursuivre ses activités ou lorsque la perspective de continuité de ses activités, visée au paragraphe 1er, alinéa 3, ne peut être maintenue, les règles d'évaluation sont adaptées en conséquence et, notamment :

- a) les frais d'établissement doivent être complètement amortis ;
- b) les immobilisations et les actifs circulants font, le cas échéant, l'objet d'amortissements ou de réduction de valeur additionnels pour en ramener la valeur comptable à la valeur probable de réalisation ;
- c) des provisions sont formées pour faire face aux charges inhérentes à la cessation des activités, notamment au coût des indemnités à verser au personnel.

Il en va de même en cas de fermeture d'une branche d'activité ou d'un établissement de la société, de l'ASBL, de l'ASBL ou de la fondation. Dans ce cas, l'alinéa 2 est applicable aux actifs, passifs et engagements relatifs à cette branche d'activité ou à cet établissement.

## Article 3:7

Dans le cas exceptionnel où l'application des règles d'évaluation prévues au présent chapitre ne conduirait pas au respect du prescrit de l'article 3:1, alinéa 1er, il y a lieu d'y déroger par application dudit article.

Une telle dérogation doit être mentionnée et justifiée dans l'annexe parmi les règles d'évaluation.

L'estimation de l'influence de cette dérogation sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de la société, de l'ASBL, de l'ASBL ou de la fondation est indiquée parmi les règles d'évaluation dans l'annexe relative aux comptes de l'exercice au cours duquel cette dérogation est introduite pour la première fois.

## Article 3:8

Les règles d'évaluation visées à l'article 3:6, § 1er, alinéa 1er, et leur application doivent être identiques d'un exercice à l'autre.

Toutefois, elles sont adaptées au cas où, notamment à la suite d'une modification importante des activités de la société, de l'ASBL, de l'ASBL ou de la fondation, de la structure de son patrimoine ou des circonstances économiques ou technologiques, les règles d'évaluation antérieurement suivies ne répondent plus au prescrit de l'article 3:1, alinéa 1er.

Les alinéas 2 et 3 de l'article 3:7 s'appliquent à ces adaptations.

La présente disposition n'est pas applicable aux comptes annuels du premier exercice auquel s'appliquent pour une société, ASBL, ASBL ou fondation les dispositions du présent titre, du titre 2 ou du titre 3.

## Article 3:9

Chaque élément du patrimoine fait l'objet d'une évaluation distincte.

## Article 3:10

Les évaluations doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

## Article 3:11

Il doit être tenu compte de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par l'organe d'administration de la société, de l'ASBL, de l'ASBL ou de la fondation. Dans les cas où, à défaut de critères objectifs d'appréciation, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations est inévitablement aléatoire, il en est fait mention dans l'annexe si les montants en cause sont importants au regard de l'objectif visé à l'article 3:1, alinéa 1er.

Il doit être tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement effectif de ces produits est incertain. Doivent notamment être mis à charge de l'exercice, les impôts estimés sur le résultat de l'exercice ou sur le résultat d'exercices antérieurs ainsi que les rémunérations, allocations et autres avantages sociaux qui seront attribués au cours d'un exercice ultérieur à raison de prestations effectuées au cours de l'exercice ou d'exercices antérieurs. Si les produits ou les charges sont influencés de façon importante par des produits et des charges imputables à un autre exercice, il en est fait mention dans l'annexe.

## Article 3:12

Il est fait mention dans l'annexe parmi les règles d'évaluation visées à l'article 3:6, § 1er, des méthodes et bases de conversion des avoirs, dettes et engagements libellés en devises étrangères, des méthodes de conversion des situations des succursales à l'étranger et du mode de traitement dans les comptes des différences de change et des écarts de conversion des devises.

## REGLES D'EVALUATION SPECIFIQUES

## ACTIF

## FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement qui ne sont pas pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils ont été exposés, sont inscrits à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition.

Ces frais d'établissement font l'objet d'un amortissement linéaire annuel au taux de 100%.

Toute dérogation à la règle d'amortissement sera mentionnée et explicitée dans l'annexe.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises de tiers ou par apport sont inscrites à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition.

Par contre, les immobilisations incorporelles autres que celles acquises des tiers sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût de revient de production y compris les frais indirects et les charges financières intercalaires.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire annuel au taux de 20%.

Toute dérogation à la règle d'amortissement sera mentionnée et explicitée dans l'annexe.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- soit au prix d'acquisition y compris les frais accessoires (comme droits de douane, impôts non récupérables, frais d'assurances et frais de transport) ;

- soit au prix de revient y compris les frais indirects et les intérêts intercalaires relatifs à la période précédant la mise en service de l'immobilisation concernée.

Les immobilisations corporelles sont amorties à partir du premier jour du mois qui suit la date de facture, de mise en service ou de réception provisoire de l'immobilisé concerné, dates auxquelles l'ensemble des coûts et couvertures (subsides) servant de base au calcul de l'amortissement doivent nécessairement être arrêtés.

Les immobilisations corporelles sont amorties, y compris, le mois de leur cession/désaffectation.

Les bâtiments, installations, machines et outillage, mobilier et matériel roulant ainsi que les autres immobilisés corporels sont amortis d'une manière linéaire sur la durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles d'une valeur unitaire inférieure à 1.000 € (HTVA) sont prises en charge dans l'année de leur acquisition.

Les immobilisations sont amorties selon le tableau suivant :

- > Bâtiments administratifs : 33 ans
- > Bâtiments industriels et commerciaux : 20 ans
- > PAC et équipements de collecte : 10 ans
- > Installation, machines et outillage
  - Matériel électro mécanique : 15 ans
  - Matériel roulant de chantier : 7 ans
  - Matériel informatique - PC : 3 ans
  - Matériel de bureau : 5 ans
  - Matériel divers : 5 ans
- > Mobilier et matériel roulant
  - Mobilier de bureau : 5 ans
  - Charroi automobile : 3 à 5 ans

Les bâtiments industriels ou commerciaux donnés en location peuvent être amortis selon un plan d'amortissement spécifique.

"Le CA Idelux du 20 février 2009 décide de modifier les règles d'évaluation appliquées aux nouveaux bâtiments donnés en location à partir du 01/01/2009 et de tenir compte d'une valeur résiduelle correspondant à 30% de la valeur du bâtiment au terme de la période d'amortissement linéaire de 20 ans.

Cette nouvelle règle suppose que ce type de bâtiment fasse l'objet d'entretiens réguliers de manière à assurer concrètement la valeur résiduelle estimée.

Par ailleurs, et compte tenu du fait que ces bâtiments font l'objet de subsidiation, la nouvelle méthode d'amortissement ne peut évidemment pas conduire à une réduction de subsides supérieure au montant amorti."

Les immobilisations corporelles réalisées pour l'extension des capacités des centres d'enfouissement technique du secteur assainissement sont amorties au prorata des quantités déversées annuellement (exprimées en m<sup>3</sup>) rapportées à la capacité nominale du site concerné. (CA Idelux du 19 octobre 2006)

En cas d'achat de matériel d'occasion, de réinvestissement, les durées d'amortissement seront étudiées au cas par cas en fonction de la durée de vie économique.

Les immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modification des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation.

Il peut être procédé à la réévaluation des immobilisations corporelles lorsque la valeur de celles-ci déterminée en fonction de leur utilité pour la société présente un excédent certain et durable par rapport à la valeur comptable.

#### IMMOBILISATIONS DETENUES EN LOCATION FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES

Généralement, les biens acquis en location financement seront amortis sur base d'un plan d'amortissements économique (Cfr supra).

Néanmoins, la règle d'amortissements concernant les opérations réalisées en leasing pourr coincider à l'amortissement financier du bien suivant le tableau transmis par la société de leasing.

#### IMMOBILISATIONS FINANCIERES

-> Participations et actions

Les participations et les actions sont inscrites à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, sans tenir compte des frais accessoires.

Des réductions de valeur seront comptabilisées pour les participations et les actions, en cas d'une moins-value ou d'une dévalorisation permanente, et justifiées par la situation, la rentabilité et les perspectives de l'entreprises dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Des réductions de valeur ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actualisée.

Des réévaluations peuvent être actées lorsque les participations présentent une plus-value certaine et durable par rapport à la valeur comptable.

-> Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition, sans tenir compte des frais accessoires.

Des réductions de valeur sont comptabilisées si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain.

Des réductions de valeur ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actualisée.

#### CREANCES A PLUS D'UN AN

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances à plus d'un an font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable.

Les réductions de valeur ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actualisée.

#### STOCKS

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition, à la valeur de marché ou à leur coût de revient y compris les frais indirects et les intérêts intercalaires sous déduction des subsides ou intervention de tiers y afférent.

Les stocks font l'objet d'une réduction de valeur dans la mesure où l'estimation à la valeur de marché est inférieure à la valeur figurant en compte.

-> Terrains destinés à la vente

En ce qui concerne les terrains destinés à la vente :

- les achats de terrains sont portés en compte à leur valeur d'acquisition à la date de l'acte authentique;
- les cessions de terrains sont portées en compte sauf condition suspensive à la date de signature du compromis; ces cessions sont valorisées selon la méthode du prix moyen par zone selon le degré d'équipement;
- des intérêts intercalaires sont portés en compte pour les terrains non équipés et en cours d'équipement, dans la mesure où la durée des travaux est supérieure à un an.

Les stocks sont valorisés selon la méthode du prix moyen par zone en fonction du degré d'équipement.

Il sera procédé à une expertise immobilière quinquennale des terrains destinés à la vente en vue d'actualiser la valeur du stock.

-> Bâtiments destinés à la vente

Les bâtiments destinés à la vente sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient y compris les charges indirectes et les intérêts intercalaires.

En cas d'obligation de réaffectation de subsides relatifs aux bâtiments destinés à la vente, ces subsides n'influencent pas le prix de revient mais sont affectés à une provision de réinvestissement.

Des réductions de valeur sont opérées spécifiquement eu égard au prescrit de l'arrêté de subsidiation.

#### COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Les commandes en cours d'exécution sont évaluées à leur coût de revient y compris les charges indirectes et les intérêts intercalaires.

Les commandes en cours d'exécution font l'objet de réductions de valeur si leur coût de revient, majoré du montant estimé des coûts y afférents qui doivent encore être exposés, dépasse le prix prévu au contrat.

#### CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances à un an au plus font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est

Ces réductions de valeur seront actées au moment de la remise du dossier au service contentieux et déterminées au cas par cas en fonction du risque présumé de non récupération.

Des réductions de valeur ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actualisée.

#### PLACEMENTS DE TRESORERIE

Les placements de trésorerie sous forme d'actions propres, d'actions ou de parts sont inscrits à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition.

Les placements de trésorerie sous forme de titres à revenu fixe sont inscrits à l'actif du bilan à la valeur calculée sur base de l'évaluation linéaire du titre (remboursement au pair à l'échéance).

Les placements de trésorerie sous forme de dépôts auprès des établissements de crédit sont inscrits à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont actées, si au moment de la clôture, la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'acquisition.

En outre, des réductions de valeur complémentaires pourront être actées pour tenir compte de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché.

Des réductions de valeur ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actualisée.

Le montant des placements de trésorerie en devises étrangères est converti au cours de clôture officiel publié dans l'Echo le dernier jour ouvrable bancaire de l'année.

#### VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles ne comprennent, en dehors des encaisses et des valeurs échues à l'encaissement, que les avoirs à vue sur les établissements de crédit.

Les valeurs disponibles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont actées si la valeur de réalisation à la date du bilan est inférieure à la valeur d'acquisition.

En outre, des réductions de valeur complémentaires pourront être actées pour tenir compte de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché.

Des réductions de valeur ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actualisée.

Le montant des valeurs disponibles en devises étrangères bancaires est converti au cours de clôture officiel publié dans l'Echo le dernier jour ouvrable bancaire de l'année.

#### COMPTES DE REGULARISATION

Ce poste comporte :

- les charges à reporter, c'est-à-dire les prorata des charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices antérieurs.
- les produits acquis, c'est-à-dire les prorata des produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

Ces comptes de régularisation sont inscrits à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

#### PASSIF

##### CAPITAL

Le capital est évalué à la valeur nominale.

##### PRIME D'EMISSION

Les primes d'émission sont évaluées à leur valeur nominale.

##### PLUS-VALUES DE REEVALUATION

Les plus-values de réévaluation sont évaluées à leur valeur nominale.

##### RESERVES

Les réserves sont évaluées à leur valeur nominale.

##### BENEFICE REPORTE OU PERTE REPORTEE

Le bénéfice reporté ou la perte reportée est inscrit au passif du bilan à leur valeur nominale.

##### SUBSIDES EN CAPITAL

Les subsides en capital sont évalués à leur valeur nominale sous déduction des impôts différés.

Les subsides sont imputés à la réception de l'arrêté d'octroi émanant du pouvoir subsidiant.

Les subsides font l'objet de réduction échelonnée par imputation au poste " Autres produits financiers " au rythme de la prise en charge des amortissements sur les immobilisations pour l'acquisition desquels ils ont été obtenus, ou, le cas échéant, à concurrence du solde lors de la réalisation ou désaffectation des immobilisations concernées.

Les subsides en capital dont l'obtention n'est pas rattachée à des investissements en immobilisations sont lors de leur obtention imputés à une des rubriques appropriées du compte de résultats (autres produits d'exploitation, autres produits financiers).

Une régularisation d'amortissement doit être opérée en vue de mettre en concordance l'amortissement du subside avec l'amortissement du bien immobilisé lors du décompte final du subside octroyé.

##### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

Les provisions pour risques et charges ne peuvent avoir pour objet de corriger la valeur d'éléments portés à l'actif.

Les provisions pour risques et charges doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir.

Les provisions pour risques et charges ne peuvent dépendre du résultat de l'exercice.

Les provisions pour risques et charges ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actualisée

##### DETTES A PLUS D'UN AN

Les dettes à plus d'un an sont valorisées à leur valeur nominale.

##### DETTES A UN AN AU PLUS

Les dettes à un an au plus sont valorisées à leur valeur nominale.

#### COMPTES DE REGULARISATION

Ce poste comporte :

- les charges à imputer, c'est-à-dire les prorata des charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont rattachés à l'exercice écoulé.
- les produits à reporter, c'est-à-dire les prorata de produits perçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur qui sont à rattacher à un exercice ultérieur.

Ces comptes de régularisation sont inscrits au passif du bilan à leur valeur nominale.

## AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

### DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

L'entreprise faisant partie d'un consortium est conjointement tenue à établir les comptes consolidés mais est reprise dans les comptes consolidés établis par l'entreprise consolidante du consortium.

Identité de l'entreprise consolidante :

IDELUX DEVELOPPEMENT SCRL  
Drève de l'Arc-en-Ciel, 98  
6700 ARLON  
0205.797.475

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

# **IDELUX ENVIRONNEMENT S.C.**

## **RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2021**

### **INTRODUCTION**

Pour rappel, la SC AIVE a, dans le cadre d'une réorganisation du Groupe IDELUX, été renommée IDELUX EAU lors de l'assemblée générale du 26 juin 2019, avant de connaître une scission partielle sans dissolution destinée à apporter, à la nouvelle intercommunale à créer IDELUX ENVIRONNEMENT SC, les activités relatives au Secteur Valorisation et Propreté. Le transfert tant des éléments actifs et passifs que de toutes les opérations en rapport direct avec le Secteur Valorisation et Propreté est intervenu avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de sorte que 2021 constitue le troisième exercice d'activités complet dans la nouvelle configuration.

Tout en restant largement négatif en raison des décisions prises par les actionnaires en vue de limiter l'augmentation des coûts exportés vers les Communes, le résultat 2021 est sensiblement meilleur qu'attendu puisqu'il s'établit sur une perte de 1,1 MEUR alors que le budget pointait sur un déficit de 2,7 MEUR. Notons aussi que le produit exceptionnel réalisé lors de la vente des actions GROUPE FRANCOIS a permis une dotation exceptionnelle à la provision pour réhabilitation CET à concurrence de 2,9 MEUR.

### **RAPPORT DE GESTION**

#### **1°) COMMENTAIRE DES COMPTES ANNUELS, INFORMATIONS SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE ET SUR LES PRINCIPAUX RISQUES ENCOURUS**

#### **1. BILAN**

##### **ACTIF**

##### **Immobilisations corporelles (22.588 K€)**

Ce poste est principalement constitué de l'ensemble des équipements de collecte (parcs à conteneurs) et de traitement (usines de Habay et de Tenneville). Ils sont aujourd'hui déjà largement amortis.

### **Immobilisations financières (486 K€)**

Le poste Immobilisations financières et son évolution en 2021 est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	Immobilisations financières au 01/01/2021	Mouvements 2021			Immobilisations financières au 31/12/2021
		Nouvelles souscriptions	Libérations	Sorties / Réductions de valeur / Reprises de réduction de valeur	
Groupe François	505.068,13	-	-	505.068,13	0,00
Idelux Eau	0,00	25,00	-	-	25,00
Copidec	5.000,00	-	-	-	5.000,00
Sitelux	68.672,10	-	-	18.372,05 (1)	50.300,05
Ipalle	420.000,00	-	-	-	420.000,00
Imio	0,00	3,71	-	-	3,71
	<b>998.740,23</b>	<b>28,71</b>	<b>0,00</b>	<b>523.440,18</b>	<b>475.328,76</b>

(1) En raison de son évolution, la participation Sitelux a connu une réduction de valeur durant l'exercice 2021.

Dans le cadre du droit de suite prévu dans les conventions d'actionnaires, la participation détenue dans le GROUPE FRANCOIS a, en 2021, été cédée aux côtés de celle de l'actionnaire majoritaire.

### **Créances à plus d'un an (2.136 K€)**

Cette rubrique représente les subsides à liquider par la Wallonie dans le cadre des investissements réalisés ainsi que la partie du prix de vente (336,8 K€) des actions GROUPE FRANCOIS maintenue sous séquestre jusqu'en 2023 dans le cadre des garanties fournies à l'acheteur.

### **Créances à un an au plus (34.610 K€)**

Les Autres créances à un an au plus (26.401 K€) sont principalement composées des moyens financiers remontés vers IDELUX DEVELOPPEMENT dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe.

Les créances à un an au plus comprennent également des créances commerciales pour 8.209 K€.

## **PASSIF**

### **Apport (960 K€)**

L'apport indisponible se monte à 960 K€.

La seule variation de capital constatée en cours d'exercice concerne la souscription d'une part à concurrence de 25 € par IDELUX EAU.

Au 31/12/2021, l'actionnariat est composé comme suit :

### **Parts A - Parts de base**

A1	Communes	947,2 K€
A2	Province	12,4 K€
A3	Autres	0,0 K€
<b>TOTAL</b>		<b>959,6 K€</b>

### **Réserves (2.637 K€)**

L'affectation du résultat de l'exercice 2021 n'implique ni prélèvement ni affectation aux réserves. La réserve légale se monte à 182 K€, la réserve Passif social à 862 K€ et les réserves disponibles à 1.593 K€.

### **Provisions pour risques et charges (16.198 K€)**

Les différents postes de provisions ont évolué comme suit dans le courant de l'exercice 2021 :

	<b>01/01/2021</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises / Utilisations</b>	<b>31/12/2021</b>
Provision grosses réparations / entretiens	284.534,26	15.479,78	0,00	300.014,04
Provision réhabilitation CET	5.678.001,98	2.962.339,03	0,00	8.640.341,01
Provision post gestion CET	6.078.576,53	-	-	6.078.576,53
Bio méthanisation	1.052.531,23	179.146,90	52.338,83	1.179.339,30
<b>TOTAL</b>	<b>13.093.644,00</b>	<b>3.156.965,71</b>	<b>52.338,83</b>	<b>16.198.270,88</b>

La provision pour réhabilitation CET a fait l'objet d'une dotation exceptionnelle (2.864 KEUR) permise grâce au produit non récurrent réalisé dans le cadre de la vente des actions GROUPE FRANCOIS.

## Dettes à plus d'un an (20.104 K€)

Les actifs figurant dans le bilan sont financés par fonds propres et par emprunts bancaires à long terme.

Au 31/12/2021, les emprunts long terme vis-à-vis des établissements de crédit figurent au bilan pour un montant de 19.264 K€.

## **2. COMPTE DE RESULTATS**

Une nouvelle méthodologie analytique étant en cours d'implémentation dans le cadre du basculement de notre outil comptable vers SAP, la comparaison historique des chiffres est perturbée de sorte que seule la comparaison du résultat courant global et du résultat net global est possible d'une année sur l'autre.

Le compte de résultats analytique de l'exercice se présente comme suit (K €) :

	<u>REALISE 2020</u>	<u>REALISE 2021</u>
COMMUN	242,9	20.998,1
LOGISTIQUE	-1.361,1	-14.689,5
EXPLOITATION	-505,9	-7.360,7
BIOMETHANISATION	0,0	0,0
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-1.624,2</b>	<b>-1.052,1</b>
EXCEPT. COMMUN	0,0	2.845,5 (8)(9)
EXCEPT. LOGISTIQUE	433,7 (1)(2)(3)(4)	0,0
EXCEPT. EXPLOITATION	296,7 (5)(6)(7)	-2.863,9 (10)
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>730,4</b>	<b>-18,4</b>
<b>RESULTAT NET (IPM)</b>	<b>-893,7</b>	<b>-1.070,5</b>

A noter que les chiffres peuvent comporter une série d'éléments comptables devant être considérés comme non récurrents même si ne répondant pas nécessairement à cette notion comptable ou, à l'inverse, repris comptablement comme non récurrents mais faisant partie intégrante de l'activité de l'intercommunale. Ils ont donc été reclassés analytiquement dans le tableau ci-dessus. Globalement, ces corrections s'élèvent à 730,4 K€ en 2020 et -18,4 K€ en 2021 ainsi qu'indiqué ci-dessous.

2020 :

- (1) Reprise de réduction de valeur Sitelux (10,1 K€)
- (2) Annulation partielle des amendes et intérêts payés dans le cadre du contrôle TVA 2019 (373,8 KEUR)
- (3) Subsidés exceptionnels Covid19 (196,3 K€)
- (4) Régularisation subsidés APE concernant l'exercice 2019 (-146,1 K€)
- (5) Subsidés projet Volatile concernant les exercices 2016 à 2019 (95,3 K€)
- (6) Vente machines (32,8 k€)
- (7) Régularisation de l'intervention Fost Plus (métaux) concernant les exercices 2016 à 2018 (166,2 K€)

2021 :

- (8) Réduction de valeur Sitelux (-18,4 K€)
- (9) Plus-value Groupe Francois (2.863,9 K€)
- (10) Dotation exceptionnelle à la provision Réhabilitation CET (2.863,9 K€)

Rappelons que, en fonction d'une modification législative intervenue en 2015, les intercommunales sont, sauf exception, soumises à l'impôt des sociétés en lieu et place de l'impôt des personnes morales. En ce qui concerne plus spécifiquement IDELUX ENVIRONNEMENT, le Service des Décisions Anticipées du SPF Finances a, compte tenu des caractéristiques de l'activité et de l'interdiction statutaire de distribuer des dividendes, confirmé son maintien sous le régime de l'impôt des personnes morales pour une période de cinq ans (soit jusque fin 2024) renouvelable en fonction de l'évolution tant législative que des activités.

### 3. AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2021, soit **- 1.070,5 K€** comme suit :

Perte de l'exercice à affecter	- 1.070,5 K€
Bénéfice reporté	<u>9.449,6 K€</u>
Bénéfice à affecter	8.379,1 K€
Report	<u>8.379,1 K€</u>
	8.379,1 K€

## **INFORMATIONS SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE**

En vue de maintenir une cohérence au travers des différents documents arrêtés par le conseil d'administration, celui-ci estime que les informations requises concernant la situation et l'évolution de la société sont amplement exposées dans les documents suivants :

- Contrat de gestion 2020-2022 arrêté par le conseil d'administration du 13/11/2019 et approuvé par l'assemblée générale du 18/12/2019.
- Rapport d'activités 2021 arrêté par le conseil d'administration du 18/05/2022 et qui doit être approuvé par l'assemblée générale du 22/06/2022.
- Objectifs stratégiques 2022 arrêtés par le conseil d'administration du 10/11/2021 et approuvés par l'assemblée générale du 15/12/2022.

### **Risques encourus par l'entreprise**

#### Risques généraux

Les risques encourus par IDELUX ENVIRONNEMENT sont essentiellement des risques liés aux métiers de base, à savoir la collecte et le traitement de déchets.

Ce type de risque est encadré par des procédures appliquées suite à la certification EMAS qui implémente un système de management environnemental à la gestion des équipements. Une démarche parallèle visant à intégrer les départements d'IDELUX ENVIRONNEMENT dans le processus de certification ISO 9002 mis en place par IDELUX DEVELOPPEMENT depuis 2006 est toujours en cours.

Par ailleurs, une assurance RC exploitation couvre les dommages que pourrait engendrer un dysfonctionnement éventuel.

### **2°) Evènements survenus après clôture de l'exercice**

La crise du Covid19 semble désormais derrière nous même si des mesures particulières à l'automne 2022 ne peuvent, à ce stade, pas être exclues. Compte tenu de son activité, l'incidence sur l'activité future d'IDELUX ENVIRONNEMENT devrait être marginale.

Au-delà de cet élément, le conseil d'administration précise qu'à sa connaissance, il n'existe aucun événement important survenu après clôture de l'exercice pouvant avoir une influence notable sur le développement futur de l'intercommunale.

### **3°) Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société, pour autant qu'elles ne sont pas de nature à porter gravement préjudice à la société**

Néant.

#### **4°) Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement**

Néant.

#### **5°) Indications relatives à l'existence de succursales de la société**

Néant.

#### **6°) Perte reportée ou pertes constatées au cours de deux exercices successifs**

Nous attirons l'attention des actionnaires sur le fait que le compte de résultats fait apparaître une perte pendant deux exercices successifs. Conformément à l'article 3:6 du Code des Sociétés et Associations, le Conseil a décidé d'appliquer les règles comptables de continuité. Cette décision est justifiée par le fait que la situation reste principalement liée aux décisions prises par les actionnaires en vue de limiter l'augmentation des coûts exportés vers les Communes. Par ailleurs, la hauteur des résultats reportés après affectation reste largement suffisante pour éviter tout risque de cessation de paiement.

#### **7°) Autres informations**

Néant.

#### **8°) Utilisation d'instruments financiers**

La gestion active de la dette a nécessité l'utilisation de techniques de couverture de taux (révisions anticipées, taux forward, IRS (swap de taux)).

#### **9°) JUSTIFICATION DE L'INDEPENDANCE ET DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE COMPTABILITE ET D'AUDIT D'AU MOINS UN MEMBRE DU COMITE D'AUDIT**

Le Comité d'audit est composé de 3 membres. Ils sont indépendants dans la mesure où ils n'exercent aucune fonction, dirigeante ou autre, au sein de la structure. Par ailleurs, précisons que l'un des membres du comité était échevin des Finances dans une commune associée et reste administrateur délégué d'une société éditrice de logiciels comptables notamment en Belgique.

Pour le conseil d'administration,

Fabian COLLARD  
Directeur Général

Isabelle MICHEL  
Présidente

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**

---

**RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE  
LA SOCIETE COOPERATIVE « IDELUX ENVIRONNEMENT » POUR L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

---

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'Intercommunale « IDELUX ENVIRONNEMENT » (l'« intercommunale »), nous vous présentons notre rapport de commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 26 juin 2019 conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire viendra à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2021. Le collège de commissaires a exercé le contrôle légal des comptes de l'Intercommunale « IDELUX ENVIRONNEMENT » durant trois (3) exercices consécutifs.

### Rapport sur les comptes annuels

#### *Opinion sans réserve*

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'intercommunale, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 67.680.037 € et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 1.070.533 €.

A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Intercommunale au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### *Fondement de l'opinion sans réserve*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Intercommunale, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## *Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels*

L'organe d'administration est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Intercommunale à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Intercommunale en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

## *Responsabilités du collège des commissaires relatives à l'audit des comptes annuels*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport de commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'intercommunale ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'intercommunale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification,

les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Intercommunale ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Intercommunale à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Intercommunale à cesser son exploitation ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## Autres obligations légales et réglementaires

### *Responsabilité de l'organe d'administration*

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de l'Intercommunale.

### *Responsabilité du collège des commissaires*

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### *Aspects relatifs au rapport de gestion*

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalies significatives à vous communiquer.

### *Mention relative au bilan social*

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1<sup>er</sup>, 8<sup>o</sup> du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### *Mentions relatives à l'indépendance*

Les membres du collège des commissaires n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et sont restés indépendants vis-à-vis de l'Intercommunale au cours de leur mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visés l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations qui ont fait l'objet d'honoraires.

## Autres mentions

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

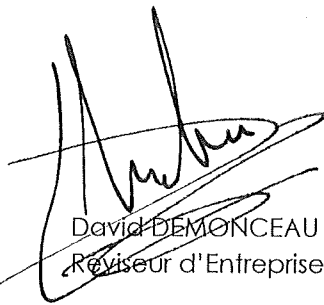
Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations.

Liège, le 18 mai 2022

**Saintenoy, Comhaire & C° SRL**

Commissaire

Représentée par



David DEMONCEAU  
Réviseur d'Entreprises

**TKS AUDIT SRL**

Commissaire

Représentée par



Sébastien VERJANS  
Réviseur d'Entreprise

Sarah  
Ossena-  
Cantara  
(Signature)

Signature  
numérique de  
Sarah Ossena-  
Cantara (Signature)  
Date : 2022.05.18  
13:38:31 +02'00'

Sarah OSSENA  
Réviseur d'Entreprises

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

---

### ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

#### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

##### Au cours de l'exercice

##### Nombre moyen de travailleurs

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	239,2	224,3	14,9
Temps partiel	1002	24,3	11,1	13,2
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	257,8	232,3	25,5

##### Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein	1011	362.839	339.464	23.375
Temps partiel	1012	29.202	11.845	17.357
Total	1013	392.041	351.309	40.732

##### Frais de personnel

Temps plein	1021	12.166.527	11.254.950	911.577
Temps partiel	1022	1.292.811	485.702	807.109
Total	1023	13.459.338	11.740.651	1.718.686

##### Montant des avantages accordés en sus du salaire

	1033			
--	------	--	--	--

##### Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	255,9	231,5	24,4
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	367.639	328.770	38.869
Frais de personnel	1023	12.715.263	11.130.263	1.585.001
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	306.569	274.348	32.221

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	246	22	263,2
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	236	22	253,2
Contrat à durée déterminée	111	4		4
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	6		6
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	229	10	236,5
de niveau primaire	1200	23	3	24,8
de niveau secondaire	1201	192	5	196
de niveau supérieur non universitaire	1202	5	1	5,8
de niveau universitaire	1203	9	1	9,9
Femmes	121	17	12	26,7
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	8	4	11
de niveau supérieur non universitaire	1212	7	3	9,5
de niveau universitaire	1213	2	5	6,2
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130	2		2
Employés	134	71	14	82,4
Ouvriers	132	173	8	178,8
Autres	133			

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
<b>Au cours de l'exercice</b>			
Nombre moyen de personnes occupées	150	11,2	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	22.126	
Frais pour la société	152	417.231	

## TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

## ENTRÉES

**Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée  
 Contrat à durée déterminée  
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini  
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	35		35
210	27		27
211	6		6
212			
213	2		2

## SORTIES

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée  
 Contrat à durée déterminée  
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini  
 Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

Pension  
 Chômage avec complément d'entreprise  
 Licenciement  
 Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	27	1	27,5
310	21	1	21,5
311	3		3
312			
313	3		3
340	5		5
341			
342	9		9
343	13	1	13,5
350			

## RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société  
     dont coût brut directement lié aux formations  
     dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs  
     dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	214	5811	27
5802	1.376	5812	175
5803	49.236	5813	7.086
58031	49.236	58131	7.086
58032		58132	
58033		58133	
5821	189	5831	17
5822	1.380	5832	72
5823	34.662	5833	2.072
5841	221	5851	27
5842	2.756	5852	247
5843	83.898	5853	9.158

**RAPPORT DE RÉMUNÉRATION**

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

RAPPORT DE REMUNERATION ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'INTERCOMMUNALE IDELUX Environnement  
(ART. L 6421-1 § 1 CDLD)

1. REMARQUES PREALABLES

1. L'article L 6421-1 § 1 CDLD stipule :

§1er. (...) - Décret du 17 juillet 2018, art. 440bis) le principal organe de gestion de l'intercommunale, des sociétés à participation publique locale significative, de l'association de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, de la société de logement de service public, de l'A.S.B.L. communale ou provinciale, de la régie communale ou provinciale autonome, de l'association de projet ou de tout autre organisme supra-local établit un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.

Ce rapport contient les informations, individuelles et nominatives, suivantes :

1. les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit, en fonction de leur qualité d'administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du bureau exécutif ou du comité d'audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du président, vice-président, ou au membre du bureau exécutif au sein de l'intercommunale;
2. les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction ;
3. la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquels l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que les informations relatives aux rémunérations liées à ces mandats ;
4. pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquels l'intercommunale détient des participations directement ou indirectement, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;
5. la liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

Ce rapport est adopté par le principal organe de gestion et mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale du premier semestre de chaque année et fait l'objet d'une délibération. A défaut, l'assemblée générale ne peut pas se tenir. Ce rapport est annexé au rapport annuel de gestion établi par les administrateurs.

Le rapport est établi conformément au modèle fixé par le Gouvernement.

2. La circulaire du 18 avril 2018 de Mme V. DE BUE, Ministre des pouvoirs locaux, précise en page 15/40 :

Rapport annuel de rémunération (CDLD 6421-1)

Le conseil d'administration de l'intercommunale établit un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires et les titulaires de fonctions de direction en ce compris le fonctionnaire dirigeant local. S'agissant de la justification des rémunérations ou avantages éventuellement octroyés, le conseil d'administration se base sur le rapport du comité de rémunération mentionné ci-dessus.

Ce rapport est adopté conformément au modèle fixé par le Gouvernement et lui est transmis, au plus tard, pour le 1er juillet de chaque année. Il est également transmis pour cette même date aux communes et/ou provinces associées

3. Les intercommunales IDELUX Développement, IDELUX Eau, IDELUX Environnement, IDELUX Finances et IDELUX Projets publics constituent un consortium au sens de l'art. 1 :19 § 1<sup>er</sup> CSA dans la mesure où toutes les entités sont placées sous une direction unique. Elles partagent les mêmes services généraux. Ses organes arrêtent ensemble des règles communes notamment en termes d'indemnités de fonction et de jetons de présence des

mandataires ainsi que les règles générales applicables au personnel (Règlement de travail et statut pécuniaire).

4. Les intercommunales IDELUX Développement, IDELUX Eau, IDELUX Environnement, IDELUX Finances et IDELUX Projets publics disposent chacune d'un Conseil d'administration, d'un comité de rémunération et, depuis le renouvellement des organes à la suite du décret du 29 mars 2018, d'un comité d'audit.

5. Dans les intercommunales IDELUX Développement, IDELUX Eau et IDELUX Projets publics où des secteurs d'activités particuliers existent, des organes consultatifs ne disposant d'aucun pouvoir décisionnel sont appelés à rendre des avis et à soumettre des propositions de décision aux Conseils d'administration. Ils sont dénommés « Comité de Secteur ». Tous les mandats exercés dans le cadre de ces secteurs, le sont à titre gratuit et les membres de ces organes de secteur ne perçoivent aucun remboursement de leurs frais.

6. Le Directeur général, fonctionnaire dirigeant local occupant la position hiérarchique la plus élevée, le Secrétaire général (lequel est à la retraite à la fin du mois de juillet 2021 et la Secrétaire générale qui est appelée à le remplacer et qui a pris ses fonctions le 01/03/2021), le Conseiller général, le Directeur financier et le Directeur technique (qui a pris ses fonctions le 01/01/2021) constituent ensemble le Comité de Direction du Groupe, dénommé « Cellule Groupe ». Tous les membres de la Cellule Groupe sont des membres du personnel engagés dans le cadre d'un contrat de travail régi par la loi du 3 juillet 1978. Ils étaient tous sous payroll de l'Intercommunale IDELUX Développement durant le 1<sup>er</sup> semestre 2021. Néanmoins au 1<sup>er</sup> juillet 2021, le Directeur général et le Conseiller général sont passés sous payroll de la SA SOGEPARLUX

7. Informations générales sur le Groupe IDELUX. Pour préciser le contexte dans lequel les Président(e)s, les administrateurs(trices) et les personnes exerçant des fonctions de direction sont appelés à exécuter leurs missions, il apparaît utile de rappeler quelques chiffres représentatifs des activités du Groupe.

	Total ventes et prestations (70/76A) au 31/12/2021	Personnel (etp) au 31/12/2021 <sup>1</sup>	Capital souscrit au 31/12/2021
IDELUX Développement	Xxxx €	116,80 ETP	16.910.025 €
IDELUX Eau	19.757.277,74 €	95,70 ETP	46.284.650 €
IDELUX Environnement	53.474.541,38 €	267,31 ETP	959.625 €
IDELUX FINANCES :	2.024.064,47 <sup>2</sup> €	0,0 ETP	25.213.575 €
IDELUX – PROJETS PUBLICS :	Xxxxx €	12,40 ETP	3.240.000 €
TOTAL :	xxxxx€	492,21 ETP <sup>3</sup>	92.607.875 €

## 2. JETONS DE PRESENCE, REMUNERATIONS ET AUTRE EVENTUEL AVANTAGE, PECUNIAIRE OU NON, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT ACCORDES AUX MEMBRES DES ORGANES DE GESTION ET DU COMITE D'AUDIT

Sur la proposition faite par les Comités de rémunération réunis le 15 octobre 2019, les assemblées générales stratégiques du 18 décembre 2019 ont :

- fixer comme suit le montant du jeton de présence revenant aux administrateurs(trices) et aux membres du Comité d'audit pour leur participation à chaque réunion de ces organes mais dans les limites fixées par l'art. L5331-1 CDLD, étant entendu que la participation aux réunions des Conseils d'administration et Comités d'audit d'IDELUX Développement et IDELUX Projets publics d'une part, et d'IDELUX Eau et IDELUX Environnement d'autre part, qui se tiennent en même temps ou successivement le même jour, ne donnent lieu qu'à la perception d'un seul jeton de présence :

<sup>1</sup> Extrait des tableaux headcount Partena 12/2021 – nombre de travailleurs contractuels

<sup>2</sup> À ce montant il faut ajouter les produits financiers (75) qui s'élèvent à 3.781.476,35 € .

Montant brut annuel de base	Montant brut annuel indexé au 01/10/2021
125 € <sup>4</sup>	221,96 € <sup>5</sup>

- fixer comme suit les indemnités de fonction revenant aux Président(e)s à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

	Montant de base avant index	Montant indexé au 01/10/2018	Montant indexé au 01/04/2020	Montant indexé au 01/10/2021
IDELUX Développement :	9.959,58 €	17.000 €	17.340 €	17.686,80 €
IDELUX Projets publics	7.909,07 €	13.500 €	13.770 €	14.045,40 €
IDELUX Finances	5.858,57 €	10.000 €	10.200 €	10.404 €
IDELUX Eau	9.959,58 €	17.000 €	17.340 €	17.686,80 €
IDELUX Environnement	11.717,15 €	20.000 €	20.400 €	20.808 €

étant entendu que cette indemnité de fonction comprend également le cas échéant, la participation au Comité d'audit.

Les montants de ces rémunérations ont été arrêtés en fonction du score obtenu par chaque intercommunale sur base des coefficients liés à la population de la Province de Luxembourg au 01/01/2018, au chiffre d'affaires des comptes approuvés de l'exercice 2018 et au personnel employé au 30/06/2019, et ce, dans le respect des plafonds barémiques arrêtés à l'annexe 1 du CDLD.

Les vice-Présidents des Intercommunales ne perçoivent aucune rémunération spécifique. Comme les autres administrateurs, ils perçoivent uniquement un jeton de présence pour leur participation à chaque réunion.

En dehors de jetons de présence et des indemnités de fonction ci-avant énumérées, les membres des organes de gestion ne perçoivent aucun autre avantage, pécuniaire ou non. Ils sont remboursés des frais de déplacement spécifiques qu'ils ont dû assumer en rapport avec l'exercice de leur mandat.

Le détail des rémunérations et jetons de présence, versés aux Présidents, aux vice-Présidents et aux administrateurs est repris dans le formulaire type du Gouvernement wallon joint en annexe 1.

La liste des présences des administrateurs aux réunions des différentes instances de l'intercommunale est jointe en annexe 2.

L'annexe 3 correspond au détail du relevé de la rémunération accordée aux Présidents.

### 3. LES REMUNERATIONS ET TOUT AUTRE EVENTUEL AVANTAGE, PECUNIAIRE OU NON, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT ACCORDES AUX TITULAIRES DES FONCTIONS DE DIRECTION EN CE COMPRIS LE FONCTIONNAIRE DIRIGEANT LOCAL

Si le CDLD ne définit pas la « fonction de direction », la circulaire du 18 avril 2018 de Madame V. DE BUE la définit comme suit : « Par titulaire d'une fonction de direction, il faut entendre les personnes qui occupent une fonction d'encadrement, caractérisée par l'exercice d'une parcelle d'autorité, un degré de responsabilité et un régime pécuniaire traduisant la place occupée au sein de l'organigramme ».

Les fonctions assumées par les membres de la Cellule groupe rencontrent ces caractéristiques dans la mesure où :

- ils assument une fonction d'encadrement des départements et services dont ils ont la charge,
- ils sont amenés à exercer une parcelle d'autorité dans le cadre des délégations de pouvoirs octroyées par les Conseils d'administration au Directeur général (par exemple en cas d'absence de celui-ci) et des subdélégations qui leurs sont octroyées par ce dernier ;
- ils assument un degré de responsabilité lié à l'exercice de leur fonction ;

- leur régime pécuniaire traduit la place occupée au sein de l'organigramme (catégorie salariale L).

Le détail des rémunérations et de tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction, en ce compris le fonctionnaire dirigeant local (ou Directeur général), est repris également dans le formulaire type du Gouvernement wallon joint en annexe 1.

Il est à noter que :

1. le montant total de la rémunération annuelle comprend le cas échéant un montant de rémunération variable due sur base du nouveau système de progression salariale. Cette rémunération variable est liée d'une part à la performance individuelle et d'autre part aux résultats enregistrés par le Groupe des Intercommunales. En fonction de ces résultats, une enveloppe financière allouée à la partie variable des rémunérations des fonctions des groupes I à M est arrêtée chaque année par les Conseils d'administration.
2. Les avantages extralégaux comprennent les chèques repas, les assurances diverses dont l'assurance groupe à objectif à atteindre tels que prévus par le statut pécuniaire applicable à l'ensemble du personnel mais à l'exclusion d'une part des avantages de toute nature découlant de l'utilisation privée d'outils de travail (téléphone portable, ordinateur portable ..), en ce compris l'éventuelle voiture mise à disposition, et d'autre part des primes d'assurances visant à offrir une couverture des frais exposés en raison de l'état de santé du titulaire de la fonction dirigeante prise en charge par l'employeur (cfr. primes d'assurance hospitalisation), lesquels sont exclus de la notion de rémunération au sens de la circulaire du 11/12/2014 visant à encadrer la rémunération de la fonction dirigeante au sein des intercommunales et de la nouvelle annexe 4 du CDLD alinéa 9, 2° et 3°.

Chaque Intercommunale du Groupe, ainsi que la SA SOGEPARLUX, remettant un rapport de rémunération distinct, le présent rapport reprend un tableau de synthèse des rémunérations des membres de la cellule Groupe.

2021	Fabian COLLARD		Georges COTTIN		Christian PERILLEUX	Bertrand LEJEUNE	Céline DERMIENCE (10/12 <sup>ème</sup> )  (entrée au 1/3/21)	Philippe PIERRET (7/12 <sup>ème</sup> )  (sorti au 31/7/21)
	IDELUX Développement (01/01/21 au 30/06/21)	SOGEPARLUX (01/07 au 31/12/21)	IDELUX Développement (01/01/21 au 30/06/21)	SOGEPARLUX (01/07/21 au 31/12/21)				
Rémunération annuelle								
Rémunération brute annuelle soumise à ONSS	97.673,10 EUR	88.420,96 EUR	90.532,20 EUR	86.263,61 EUR	143.190,78 EUR	103.280,41 EUR	67.734,24 EUR	109.681,56 EUR
Prime de fin d'année soumise à l'ONSS	/	14.117,56 EUR	/	14.429,16 EUR	12.122,66 EUR	9.355,02 EUR	6.682,50 EUR	9.165,52 EUR
Rémunération variable 2021 payée en 2022 y compris pécule et 13 <sup>ème</sup>	4.435,775 EUR*	4.435,775 EUR*	4.327,55 EUR*	4.327,55 EUR*	7.266,40 EUR	5.630,40 EUR	4.804,20 EUR	Retraité Pas de variable Solde congé : 2.898,52 EUR
Rémunération brute annuelle non soumise à ONSS patronale (pécule de vacances)	14.987,58 EUR	/	13.992,06 EUR	/	10.934,38 EUR	8.117,51 EUR	5.836,76 EUR	Retraité Pécule de sortie : 49.914,35 EUR
TOTAL	117.096,455 EUR	106.974,295 EUR	108.851,81 EUR	105.020,32 EUR	173.514,22 EUR	126.383,34 EUR	85.057,70 EUR	168.761,43 EUR

Avantages extra légaux								
part patronale annuelle chèques repas (5,91 € * 230 max. 6,91 depuis le 1/10/21)	697,38 EUR	617,09 EUR	667,83 EUR	641,73 EUR	1.307,56 EUR	1.323,38 EUR	1.131,26 EUR	703,29 EUR
Eco-chèques	/	143,10 EUR	/	150 EUR	150 EUR	149,43 EUR	125 EUR	/
prime mensuelle assurance vie	3.121,84 EUR	(5.132,58 EUR)	2.864,11 EUR	(4.965,85 EUR)	2.987,21 EUR	1.731,95 EUR	1.074,82 EUR	4.619,42 EUR
prime mensuelle assurance décès	346,54 EUR	(327,44 EUR)	738,40 EUR	(595,63 EUR)	165,28 EUR	78,32 EUR	33,51 EUR	1.784,47 EUR
1 <sup>2</sup>	20.810,28 EUR	(32.760,08 EUR)	21.615,06 EUR	(33.368,88 EUR)	37.829,88 EUR	21.723,24 EUR	9.974,97 EUR	44.827,23 EUR
TOTAL	21.507,66 EUR	760,19 EUR	22.282,89 EUR	791,73 EUR	39.287,44 EUR	23.196,62 EUR	11.231,23 EUR	45.530,52 EUR
Sous- total	138.604,12 EUR	107.734,49 EUR	131.134,70 EUR	105.812,05 EUR	212.801,66 EUR	149.578,99 EUR	96.288,93 EUR	214.291,95 EUR
TOTAL GENERAL	246.338,60 EUR		236.946,75 EUR		212.801,66 EUR	149.578,99 EUR	96.288,93 EUR	214.291,95 EUR

Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, Le Directeur général et le Conseiller général ont vu leurs rémunérations revues à la baisse. En 2021, cette diminution n'a seulement pu être appliquée que sur le second semestre, le changement étant intervenu en cours d'année. A l'occasion de ces changements, le Directeur général et le Conseiller général ont également basculé sur le payroll de SOGEPARLUX SA et ont, à ce titre, bénéficié d'une assurance de type « contributions définies » commune à l'ensemble du personnel de cette entité.

L'assurance groupe de type « contributions définies » souscrite par la SA SOGEPARLUX pour le Directeur général et le Conseiller général ne doit, en vertu de l'annexe 4 du CDLD, pas être comptabilisée dans les rémunérations, raison pour laquelle les montants sont inscrits à titre indicatif entre parenthèses.

Le montant annuel maximal brut de la rémunération liée à la fonction dirigeante locale est donc en l'espèce, parfaitement conforme aux dispositions décrétales.

\*Toutefois, dans l'attente de l'issue du recours actuellement pendant devant le Conseil d'Etat, le Directeur général et le Conseiller général ont souhaité suspendre le paiement de la rémunération variable 2021 qui - dans le cas où les primes de l'assurance « contributions définies » devraient – quod non - être prises en considération dans le calcul de la rémunération annuelle - excède :

- Pour le Directeur général : le plafond de rémunération de 269.890,68 EUR  
=> le paiement de 8.871,55 EUR (variable) est en stand-by et une récupération de 336,45 EUR est opérée à titre conservatoire sur sa rémunération pour rester transitoirement sous le montant maximal indexé théorique.
- Pour le Conseiller général : le plafond de rémunération de 269.889,99 EUR  
=> le paiement de 425,65 EUR (sur 8.655,10 EUR) est en stand-by.

#### 4. LA LISTE DES MANDATS DETENUS DANS TOUS LES ORGANISMES DANS LESQUELS L'INSTITUTION DETIENT DES PARTICIPATIONS DIRECTES OU INDIRECTES, AINSI QUE LES INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS LIEES A CES MANDATS

La liste de ces mandats est jointe en annexe 4.

#### 5. POUR LE TITULAIRE DE LA FONCTION DIRIGEANTE LOCALE, LA LISTE DES MANDATS DETENUS DANS TOUS LES ORGANISMES DANS LESQUELS L'INTERCOMMUNALE DETIENT DES PARTICIPATIONS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AINSI QUE LA REMUNERATION ANNUELLE PERÇUE POUR CHACUN DE CES MANDATS

La liste des mandats détenus dans tous les organismes est reprise dans le formulaire type du Gouvernement wallon joint en annexe 1.

#### 6. LA LISTE DES PRESENCES AUX REUNIONS DES DIFFERENTES INSTANCES DE L'INSTITUTION Cette liste est jointe en annexe 2.

Ainsi fait à Arlon, le 18 mai 2021

Isabelle MICHEL  
Présidente d'IDELUX Environnement

Annexes :

1. Formulaire type « rapport de rémunération » du Gouvernement wallon dûment rempli
2. Liste des présences aux réunions des Conseil d'administration, Comités de rémunération et d'audit
3. Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois
4. Liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquels l'institution détient des participations directes ou indirectes ainsi que les informations relatives aux rémunérations liées à ces mandats

## Annexe 1

Informations générales relatives à  
l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0729610739
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	IDELUX Environnement
Période de reporting	2021

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	10
Bureau exécutif	Néant
Comité de rémunération	2
Comité d'Audit <sup>3</sup>	2
Comité de secteur #1 <sup>4</sup>	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur #...	Néant
...	x

## Membres du Conseil d'administration

Membres du Conseil d'administration

---

<sup>3</sup> Indiquer néant s'il n'existe pas de comité d'audit

<sup>4</sup> Indiquer néant s'il n'existe pas de comité de secteur

Fonction <sup>5</sup>	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute <sup>7</sup>	Détail de la rémunération et des avantages <sup>8</sup>	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Présidente	MICHEL Isabelle	20.502,00€	Néant	Indemnité de fonction		100%
Vice-Président	GONDON Georges	/	Néant	Perçoit un jeton de présence dans IDELUX Eau		90%
Administrateurs	BLAISE André	/	Néant	Perçoit un jeton de présence dans IDELUX Eau		100%
	BODEUX Serge	/	Néant	Perçoit un jeton de présence dans IDELUX Eau		80%
	BROCARD Jean-Louis	/	Néant	Perçoit un jeton de présence dans IDELUX Eau		80%
	BRUHL Claude	1.749,59€	Néant			80%
	CRUCIFIX Laurence	/	Néant	Perçoit un jeton de présence dans IDELUX Eau		70%
	DEWEZ Jean-François	/	Néant	Perçoit un jeton de présence dans IDELUX Eau		100%
	FRANCOIS Pascal	Non rémunéré	Néant	A renoncé à ses jetons de présence		90%
	FRANCOIS Roger	/	Néant	Perçoit un jeton de présence dans IDELUX Eau		100%
	GUEBELS Daniel	/	Néant	Perçoit un jeton de présence dans IDELUX Eau		90%

	HEYDEN Stéphanie	Non rémunéré	Néant	Perçoit une indemnité de fonction dans IDELUX Eau		100%
	LAMESCH Anne	/	Néant	Perçoit un jeton de présence dans IDELUX Eau		80%
	LEGRAND Claude	870,44€	Néant			40%
	LEONARD Véronique	/	Néant	Perçoit un jeton de présence dans IDELUX Eau		50%
	MATHELIN Catherine	/	Néant	Perçoit un jeton de présence dans IDELUX Eau		60%
	MEYER Jean-Marie	/	Néant	Perçoit un jeton de présence dans IDELUX Eau		90%
	NOTET Patrick	/	Néant	Perçoit un jeton de présence dans IDELUX Eau		50%
	STOFFELS Daniel	/	Néant	/		10%
	WIESEMES Stephan	1.971,55€	Néant			90%
Total général		25.093,58 €				

NB : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.

## Titulaires de fonction de direction

Fonction <sup>9</sup>	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute <sup>11</sup>	Détail de la rémunération annuelle brute <sup>12</sup>	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Directeur général	COLLARD Fabian	Non rémunéré	Sous payroll de l'Intercommunale IDELUX Développement jusqu'au 30/06/21 Sous payroll de la SA SOGEPARLUX à partir du 01/07/2021	COPIDEC Asbl, administrateur, non rémunéré
				WOODENERGY (filiale de GROUPE FRANCOIS dont IDELUX Environnement (ex AIVE) est actionnaire) représentant permanent de SOGEPARLUX, non rémunéré
Secrétaire général	PIERRET Philippe Pensionné au 31 juillet 2021	Non rémunéré	Sous payroll de l'Intercommunale IDELUX Développement	
Secrétaire générale	DERMIENCE Céline	Non rémunéré	Sous payroll de l'Intercommunale IDELUX Développement	
Conseiller général	COTTIN GEORGES	Non rémunéré	Sous payroll de l'Intercommunale IDELUX Développement jusqu'au 30/06/21 Sous payroll de la SA SOGEPARLUX à partir du 01/07/2021	
Directeur financier	PERILLEUX Christian	Non rémunéré	Sous payroll de l'Intercommunale IDELUX Développement	GROUPE FRANCOIS (filiale d'IDELUX Environnement), représentant permanent d'Idelux Environnement, administrateur, non rémunéré
				WOODENERGY (filiale de GROUPE FRANCOIS) représentant permanent d'IDELUX

				Environnement, administrateur, non rémunéré
Directeur technique	LEJEUNE Bertrand	Non rémunéré	Sous payroll de l'Intercommunale IDELUX Développement	
Total rémunérations		0	Les membres du Comité de Direction ou Cellule Groupe sont sous payroll de l'Intercommunale IDELUX Développement. Depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2021, le Directeur général et le Conseiller général sont sous payroll SOGAPARLUX SA.	

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local (Biffer la mention inutile)

Voir Déclaration d'IDELUX Développement et de SOGAPARLUX SA

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? Oui / Non
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ?  
Oui / Non
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? Oui / Non
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? \_

Commentaires éventuels

Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, Le Directeur général et le Conseiller général ont vu leurs rémunérations revues à la baisse. En 2021, cette diminution n'a seulement pu être appliquée que sur le second semestre, le changement étant intervenu en cours d'année. A l'occasion de ces changements, le Directeur général et le Conseiller général ont également basculé sur le payroll de SOGAPARLUX SA et ont, à ce titre, bénéficié d'une assurance de type « contributions définies » commune à l'ensemble du personnel de cette entité.

L'assurance groupe de type « contributions définies » souscrite par la SA SOGEPARLUX pour le Directeur général et le Conseiller général ne doit, en vertu de l'annexe 4 du CDLD, pas être comptabilisée dans les rémunérations, raison pour laquelle les montants sont inscrits à titre indicatif entre parenthèses.

Le montant annuel maximal brut de la rémunération liée à la fonction dirigeante locale est donc en l'espèce, parfaitement conforme aux dispositions décrétales.

\*Toutefois, dans l'attente de l'issue du recours actuellement pendant devant le Conseil d'Etat, le Directeur général et le Conseiller général ont souhaité suspendre le paiement de la rémunération variable 2021 qui - dans le cas où les primes de l'assurance « contributions définies » devraient – quod non - être prises en considération dans le calcul de la rémunération annuelle - excède :

- Pour le Directeur général : le plafond de rémunération de 269.890,68 EUR  
=> le paiement de 8.871,55 EUR (variable) est en stand-by et une récupération de 336,45 EUR est opérée à titre conservatoire sur sa rémunération pour rester transitoirement sous le montant maximal indexé théorique.
- Pour le Conseiller général : le plafond de rémunération de 269.889,99 EUR  
=> le paiement de 425,65 EUR (sur 8.655,10 EUR) est en stand-by.

Tableau des présences des administrateurs au CA IDELUX Environnement 2021

NOM	Prénom	Intercommunale	Origine	Parti	5-02-21	12-03-12	23-04-21	19-05-21	25-06-21	17-09-21	15-10-21	10-11-21	14-12-21	15-12-21	Total présences	Total absences	% présences
BODEUX	Serge	IDELUX Environnement	Commune	MR	P	P	P	A	P	A	P	P	P	P	8	2	80,00%
LAMESCH	Anne	IDELUX Environnement	Commune	CDH	P	P	P	A	P	A	P	P	P	P	8	2	80,00%
BRUHL	Claude	IDELUX Environnement	Commune	CDH	P	P	P	P	P	P	P	A	P	A	8	2	80,00%
BLAISE	André	IDELUX Environnement	Commune	CDH	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	10	0	100,00%
GUEBELS	Daniel	IDELUX Environnement	Commune	CDH	P	P	P	P	P	P	A	P	P	P	9	1	90,00%
HANNARD	Marie-Eve	IDELUX Environnement		CDH	P	P	A	P	A	P	A	P	A	A	5	5	50,00%
GAUTHIER	Marc	IDELUX Environnement		CDH	P	A	A	P	P	P	P	P	A	P	7	3	70,00%
NOTET	Patrick	IDELUX Environnement	Commune	PS	P	A	P	P	A	P	P	A	A	A	5	5	50,00%
MATHELIN	Catherine	IDELUX Environnement	Commune	CDH	P	P	A	P	P	P	A	P	A	A	6	4	60,00%
MEYER	Jean-Marie	IDELUX Environnement	Province	CDH	P	P	A	P	P	P	P	P	P	P	9	1	90,00%
LEONARD	Véronique	IDELUX Environnement	Commune	CDH	P	P	A	A	P	P	P	A	A	A	5	5	50,00%
BROCARD	Jean-Louis	IDELUX Environnement	Commune	Ecolo	P	P	P	P	P	P	P	P	A	A	8	2	80,00%
FRANCOIS	Roger	IDELUX Environnement	Commune	CDH	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	10	0	100,00%
LEGRAND	Claude	IDELUX Environnement	Commune	MR	P	P	P	A	P	A	A	A	A	A	4	6	40,00%
MICHEL	Isabelle	IDELUX Environnement	Commune	CDH	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	10	0	100,00%
DEWEZ	Jean-François	IDELUX Environnement	Commune	MR	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	10	0	100,00%
GONDON	Georges	IDELUX Environnement	Commune	MR	P	P	P	P	P	P	P	A	P	P	9	1	90,00%
STOFFELS	Daniel	IDELUX Environnement	Commune	MR	A	A	P	A	A	A	A	A	A	A	1	9	10,00%
THIRY	Henri	IDELUX Environnement		MR	P	P	A	P	P	A	A	A	A	A	4	6	40,00%
BARTHELEMY	Olivier	IDELUX Environnement		MR	A	P	P	P	P	A	P	A	A	A	5	5	50,00%
CRUCIFIX	Laurence	IDELUX Environnement	Commune	MR	P	P	P	P	P	P	P	A	A	A	7	3	70,00%
FRANCOIS	Pascal	IDELUX Environnement	Commune	PS	P	P	P	P	P	A	P	P	P	P	9	1	90,00%
WIESEMES	Stephan	IDELUX Environnement	Commune	PS	P	P	P	P	P	P	P	P	P	A	9	1	90,00%
HEYDEN	Stéphanie	IDELUX Environnement	Commune	PS	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	10	0	100,00%
Total présences par réunion					22	21	18	19	21	17	18	15	13	12			
Total absences par réunion					2	3	6	5	3	7	6	9	11	12			
% présences par réunion					91,67%	87,50%	75,00%	79,17%	87,50%	70,83%	75,00%	62,50%	54,17%	50,00%			
% moyen de présence aux réunions					73,33%												

Relevé des présences au Comité d'audit IDELUX Environnement 2021

NOM	Prénom	Fonction	Intercommunale	Origine	Parti	28-04-21	20-10-21	Total présences	Total absences	% présences
HEYDEN	Stéphanie	Membre du Comité d'audit	IDELUX ENVIRONNEMENT	Commune	PS	P	P	2	0	100,00%
GONDON	Georges	Membre du Comité d'audit	IDELUX ENVIRONNEMENT	Commune	MR	P	P	2	0	100,00%
MICHEL	Isabelle	Présidente	IDELUX ENVIRONNEMENT	Commune	CDH	P	P	2	0	100,00%

Relevé des présences au Comité de rémunération IDELUX ENVIRONNEMENT 2021

NOM	Prénom	Fonction	Intercommunale	Origine	Parti	21-04-21	23-06-21	Total présences	Total absences	% présences
FRANCOIS	Roger	Membre du Comité de rémunération	IDELUX ENVIRONNEMENT	Commune	CDH	P	P	2	0	100,00%
GONDON	Georges	Membre du Comité de rémunération	IDELUX ENVIRONNEMENT	Commune	MR	A	P	1	1	50,00%
NOTET	Patrick	Membre du Comité de rémunération	IDELUX ENVIRONNEMENT	Commune	PS	P	A	1	1	50,00%
HEYDEN	Stéphanie	Membre du Comité de rémunération	IDELUX ENVIRONNEMENT	Commune	PS	P	P	2	0	100,00%
MICHEL	Isabelle	Présidente	IDELUX ENVIRONNEMENT	Commune	CDH	P	A	1	1	50,00%

### Annexe 3

Annexe 2 -Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois

Président : Elie DEBLIRE		
Mois	Montant de rémunération versé	Justification
Janvier 2021	1.700 €	Rémunération indexée fixée par l'Assemblée générale
Février 2021	1.700 €	
Mars 2021	1.700 €	
Avril 2021	1.700 €	
Mai 2021	1.700 €	
Juin 2021	1.700 €	
Juillet 2021	1.700 €	
Aout 2021	1.700 €	
Septembre 2021	1.700 €	
Octobre 2021	1.734 €	Indexation des rémunérations au 1/10/21
Novembre 2021	1.734 €	
Décembre 2021	1.734 €	

Liste des mandats dans les organismes où IDELUX Environnement (ex AIVE) détient des participations directes ou indirectes et informations relatives aux rémunérations													
Nom	Prénom	Qualité	Mandat originaire	Pouvoir local désignant (là où le mandataire exerce son mandat originaire)	Dénomination de la filiale, sous filiale	Type d'organe	Dénomination : préciser si autre organe dans la colonne précédente	Fonction / titre	Pouvoirs (en vertu des statuts et/ou de décisions de l'organe de gestion)	Rémunéré / non rémunéré	Rémunération brute annuelle indexée (en EUR, chiffre)	Détail de la rémunération	Remarque
IDELUX Environnement (ex AIVE) ayant pour représentant permanent PERILLEUX	Christian	Non élu	Sans objet	SOGEPARLUX	GROUPE FRANCOIS	Conseil d'administration	sans objet	administrateur	Décisionnel	Non rémunéré			FIN 20/07/2021
IDELUX Environnement (ex AIVE) ayant pour représentant permanent PERILLEUX	Christian	Non élu	Sans objet	GROUPE FRANCOIS	WOODENERGY	Conseil d'administration	sans objet	Administrateur	Décisionnel	Non rémunéré			
SOGEPARLUX ayant pour représentant permanent COLLARD	Fabian	Non élu	Sans objet	GROUPE FRANCOIS	WOODENERGY	Conseil d'administration	sans objet	Président	Décisionnel	Non rémunéré			
COLLIGNON	Pierre	Non élu	Sans objet	IDELUX Environnement (ex AIVE)	SITELUX	Conseil d'administration	sans objet	Administrateur	Décisionnel	Non rémunéré			
COLLIGNON	Pierre	Non élu	Sans objet	IDELUX Environnement (ex AIVE)	COPIDEC	Conseil d'administration	sans objet	Administrateur	Décisionnel	Non rémunéré			
COLLARD	Fabian	Non élu	Sans objet	IDELUX Environnement (ex AIVE)	COPIDEC	Conseil d'administration	sans objet	Administrateur	Décisionnel	Non rémunéré			

**AUTRES DOCUMENTS**

(à spécifier par la société)

Liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures et de services  
Notifications 2021

( Article 1523-13 § 3 du décret du 19/07/2006 )

No	Notification	Description	Adjudicataire
0001	14/01/2021	Transport et recyclage plastiques agricoles lot 1 : 281.250 pour 4 ans lot 2 : 720.000 pour 4 ans Type - Services Mode - Procédure négociée sans publication préalable Montant - 1.001.250,00 €	VALODIRECT Oude Scheldestraat 11 B 9630 - MEILEGEM ( ZWALM )
0002	22/03/2021	Accord-cadre pour les transports entre Habay et Tenneville - Lots 1 et 2 société participante lot 1 : 114.580 € lot 2 197.880 € Type - Services Mode - Procédure ouverte Montant - 312.460,00 €	JORIS NICOLAS SPRL Samrée 1E B 6982 - LA ROCHE
0003	22/03/2021	Accord-cadre transports entre Habay et Tenneville 2021 - 2024 - lots 1 et 2 lot 1 : 135.000 € lot 2 : 195.600 € Type - Services Mode - Procédure ouverte Montant - 330.600,00 €	GRANDJEAN-DERYCK SA 1d,ROUTE DE LIBRAMONT B 6663 - HOUFFALIZE
0004	15/04/2021	Travaux d'aménagement du recyparc de Musson Type - Travaux Mode - Procédure ouverte Montant - 104.326,00 €	DAMIEN & FILS JULES SPRL NA B 6880 - MORTEHAN-CUGNON
0005	26/04/2021	Campagnes concassage / criblage déchets inertes de la construction sur les sites de HABAY et TENNEVILLE Type - Services Mode - Procédure ouverte Montant - 154.375,00 €	CREATIONS ET AMENAGEMENTS SPRL Rue Léopold 160 B 7080 - LA BOUVERIE
0006	19/05/2021	Fourniture installation de panneaux photov sur le tumulus de HABAY Type - Fournitures Mode - Procédure négociée directe avec publication préal Montant - 163.688,80 €	KLINKENBERG M. SA rue du Fourneau 43b B 4030 - GRIVEGNEE
0007	31/05/2021	Calendrier collectes 2022 Type - Services Mode - Procédure ouverte Montant - 66.871,87 €	BIETLOT Imprimerie rue du Rond - Point 185 B 6060 - GILLY
0008	14/06/2021	Nettoyage des sites et bulles à verre - LOTS 1 et 3 LOT 1 : 67.973,70 €/an - durée du marché 8 ans LOT 3 82 864,45 €/ an - durée du marché 8 ans Type - Services Mode - Procédure ouverte Montant - 150.838,15 €	BOIS & TRAVAUX SA Rue André Feher 8 B 6900 - Marche-en-Famenne
0009	14/06/2021	Nettoyage sites et bulles à verre - LOT 2 LOT 2 : 69.585 €/AN - durée du marché : 8 ans Type - Services Mode - Procédure ouverte Montant - 69.585,00 €	DURECO SCRL FS Rue de l'Industrie 37 B 6940 - Barvaux

Liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures et de services

Notifications 2021

( Article 1523-13 § 3 du décret du 19/07/2006 )

No	Notification	Description	Adjudicataire
0010	14/06/2021	Collecte sélective du verre, transport et réparation des bulles à verre lot 1 : 212.779,70 €/an lot 2 : 218578,04 €/an lot 3 : 250,815,59 €/ an durée du marché : 8 ans Type - Services Mode - Procédure ouverte Montant - 682.173,33 €	VANHEEDE ENVIRONMENTAL LOGIST.NV Dullaardstraat 11 B 8940 - GELUWE
0011	09/07/2021	Fournitures de pièces et services de maintenant des presses à balle et du paper-spike pour les sites de Habay et Saint-Vith Durée du marché : 4 ans Type - Fournitures Mode - Procédure négociée sans publication préalable Montant - 179.913,31 €	BOLLEGRAAF RECYCLING MACHINERY BV Tweede Industrieweg 1 N 9902 - AM APPINGEDAM
0012	10/08/2021	Valorisation et transport des boues séchées 2021-2024 Type - Services Mode - Procédure ouverte Montant - 314.400,00 €	VALODIRECT Oude Scheldestraat 11 B 9630 - MEILEGEM ( ZWALM )
0013	24/08/2021	Gestion journalière du CTR des DEEE Type - Services Mode - Concession Montant - 27.318,00 €	SITELUX SCRL-FS ZONING INDUSTRIEL 1 B 6870 - SAINT-HUBERT
0014	22/12/2021	Accord-cadre poue le tri et la valorisation des déchets en mélange 2021-2024 - lots 1 et 2 - société participante lot 1 : 332.500 € lot 2 : 507.500€ durée du marché : 4 ans Type - Services Mode - Procédure ouverte Montant - 840.000,00 €	BRUCO SUD SA Rue des Glaces Nationales, 169 B B-5060 SAMBREVILLE
0015	22/12/2021	Accord-cadre poue le tri et la valorisation des déchets en mélange 2021-2024 - lots 1 et 2 - société participante lot 1 : 420.000 € lot 2 : 507.500€ durée du marché : 4 ans Type - Services Mode - Procédure ouverte Montant - 927.500,00 €	CETT P. MONSEU sa Rue de Nauby B 5580 - AVE